



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de branchement d'assainissement neuf au 112 rue du Bois 59158 MAULDE, par HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT pour le compte de Noréade.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Commune Article 131.1,

Vu la demande de HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT, en date du 19 mai 2025 pour des travaux de branchement d'assainissement neuf au 112 rue du Bois 59158 MAULDE.

Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour la période du 02 juin 2025 au 13 juin 2025 la circulation sera réglementée :

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur d'HYDRAM 771 rue du Faubourg 59230 ROSULT,
- Madame La Commandante de brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 10 juin 2025.

L'Adjoint délégué aux travaux

Florian FINET